ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

délais de paiement

Question écrite n° 48431

Texte de la question

M. Hervé Morin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés rencontrées par de nombreux artisans à la suite de très longs délais avec lesquels certaines collectivités locales assurent le paiement de travaux qu'ils réalisent. Les professionnels du bâtiment ont de nouveau soulevé cette question lors de l'examen du projet de loi sur les nouvelles régulations économiques et ils souhaitent l'introduction dans le code des marchés publics d'un délai de paiement maximal à 40 jours pour permettre une gestion de trésorerie saine. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir examiner leur demande et d'indiquer dans quelle mesure l'instauration de la notion de délai de règlement en droit public est possible.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient de l'enjeu que revêt pour les titulaires de commandes publiques un règlement dans des délais raisonnables. Ainsi des efforts importants ont été menés ces dernières années pour réduire les délais de paiement publics et des progrès significatifs ont été enregistrés. Les délais de paiement de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics locaux sont, en moyenne, inférieurs à quarante jours, incluant l'ordonnateur et le comptable. Afin de contribuer à réduire encore ces délais, le Gouvernement souhaite que les administrations et les collectivités publiques puissent à l'avenir s'engager contractuellement auprès de leurs fournisseurs. La France s'est d'ailleurs attachée à défendre cette position après de ses partenaires européens, dans le cadre de la négociation de la directive sur les retards de paiement qui a été adoptée en août dernier. Le Gouvernement souhaite que la transposition de cette directive intervienne dans les délais les plus brefs et en totale concertation avec les collectivités locales.

Données clés

Auteur : M. Hervé Morin
Circonscription : Eure (3e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48431
Rubrique : Entreprises
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 juillet 2000, page 3879
Réponse publiée le : 20 novembre 2000, page 6608